

Pass Culture pour les chefs d'établissement de l'enseignement agricole

[Pass Culture](#) a pour objectif de permettre à tous les jeunes de participer à des activités ou sorties culturelles ou d'acheter des matériels et biens numériques.

 La description détaillée du Pass Culture est disponible à l'adresse : <https://pass.culture.fr/>

Pass Culture se décline en deux dispositifs complémentaires :

- **Une part dite individuelle**, accessible via l'application Pass Culture
- **Une part dite collective**, qui permet à l'établissement scolaire de financer des activités d'éducation artistiques et culturelles pour ses classes/divisions/groupes.

 C'est sur l'interface **ADAGE** de l'Éducation nationale que les professeurs peuvent réserver leur activité. Cliquer [ici](#) pour accéder au descriptif de l'application ADAGE.

Pré-requis

1. Disposer d'un **compte académique**,

 L'identifiant académique est généralement composé de la première lettre du prénom suivie du nom.

2. Disposer de sa **clé OTP** fournis par le service académique.

Se connecter à ADAGE

Un chef d'établissement accède à Adage depuis le portail ARENA académique du MENJ.

Comment faire si ?

Le nom du directeur dans ADAGE est erroné :

- Le nom doit être corrigé dans [l'annuaire Agricol](#).

 Agricol est l'annuaire du ministère en charge de l'agriculture. Il est disponible à l'adresse <https://portail.agricoll.agriculture.gouv.fr/>

Le compte de l'agent est créé et modifié par le Gestionnaire Local Agricol (GLA). Le GLA veille à ce que le nom, le prénom, le code RH (si connu) et l'adresse mail principale soient correctement renseignés.

- Le nom doit être corrigé dans [Colentagri](#).

 Colentagri est accessible à l'adresse <https://tango.educagri.fr/colentagri/>
Le gestionnaire Colentagri vérifie que le chef d'établissement est présent dans la liste des agents, que sa fiche est valide et que sa fonction Directeur est renseignée (Menu : Gestion des agents).

La correction apportée dans Agricoll et Colentagri seront prises en compte par ADAGE le lendemain.

J'accède à ADAGE mais je ne vois pas toutes les classes de mon établissement ou il manque des apprenants :

- Pour l'année 2021-2022, les apprenants et classes (divisions) sont importés de l'application FREGATA. Vous pouvez vérifier que FREGATA est bien à jour.
- Dans FREGATA, les apprenants doivent disposer d'une inscription valide sans date de sortie, avec un numéro INE-RNIE et une section de référence faisant partie du périmètre Pass Culture

Le chef d'établissement accède à ADAGE mais ne voit pas son établissement :

- Le service d'assistance académique doit vérifier que tous les établissements de responsabilité sont bien renseignés pour le compte académique du directeur, que l'attribut FrEduRneResp est bien renseigné et que son compte fait bien partie du groupe ADAGE (vrs_adage_ext).

Le chef d'établissement accède à ADAGE et à son établissement mais la liste des enseignants est incomplète ou vide :

- Le gestionnaire Colentagri doit vérifier que les enseignants sont bien présents dans l'application Colentagri, que leurs fiches sont valides (en vert ou en orange) et qu'ils disposent de fonction Enseignant.